

## Fin de droit au chômage : quelles démarches entreprendre ?

Vous avez reçu une lettre de l'ONEM vous informant de la fin prochaine de vos allocations de chômage ? Voici les étapes à suivre en fonction de votre situation :

### ◆ Questions concernant la lettre de l'ONEM

Pour toute information relative à cette notification, prenez contact avec l'ONEM, la CAPAC ou votre **syndicat**.

### ◆ Vous cherchez un emploi ?

Contactez le **FOREM** pour un accompagnement dans votre recherche.

La **Maison de l'emploi de Bertrix** peut également vous aider :

📍 *Place des Trois Fers 7, 6880 Bertrix*

☎ *061/24.15.02*

Prenez rendez-vous pour bénéficier d'un suivi personnalisé.

### ◆ Plus d'allocations et revenus insuffisants ?

Si vos allocations ont pris fin et que vos ressources sont insuffisantes, vous pouvez introduire une demande d'aide auprès du **CPAS de votre commune**.

Une analyse de votre situation sera effectuée afin de déterminer si vous pouvez bénéficier du **revenu d'intégration sociale**.

### ⚠ Attention :

Le fait d'avoir bénéficié d'allocations de chômage ne donne pas automatiquement droit à une aide du CPAS. Chaque situation est évaluée individuellement.

👉 **Pour toute demande sur la commune de Paliseul**, veuillez prendre contact avec

**Madame Clémentine Noiret :**

✉ *clementine.noiret@cpaspaliseul.be*

☎ *061/53.01.26*